

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 avril 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, adjointe au chef de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2008-285-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-286-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-287-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 MARS 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 26 mars 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-288-DEC REMERCIEMENTS AUX CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL DE LA PLAINE

ATTENDU QUE la région a connu une forte tempête de neige les 8 et 9 mars dernier, entraînant des précipitations de près de 40 cm de neige, accompagnées de vents de 100 km ;

ATTENDU QUE des routes ont été fermées et que des automobilistes ont dû abandonner leur véhicule ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb, Conseil de La Plaine, ont ouvert leur local toute la nuit et la journée du 9 mars pour héberger des automobilistes en détresse ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb, Conseil de La Plaine, ont accueilli plus de 170 personnes ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb, Conseil de La Plaine, ont fait preuve d'un engagement hors du commun envers notre communauté ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, et de M. Stephan Turcotte, Adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif remercie les Chevaliers de

Colomb, Conseil de La Plaine, pour leur sens du civisme et leur dévouement lors de la tempête du 8 et 9 mars, en hébergeant des personnes en détresse sur les routes.

CE-2008-289-DEC DÉMISSION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la réception de la lettre de démission du directeur du loisir et vie communautaire, M. Claude Lamontagne, en date du 2 avril 2008 ;

ATTENDU QUE M. Lamontagne avise le directeur général que sa démission prendra effet à compter du 11 septembre 2008 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de démission de M. Claude Lamontagne à titre de directeur du loisir et vie communautaire de la Ville de Terrebonne à compter du 11 septembre 2008.

Le Comité exécutif remercie M. Claude Lamontagne pour l'ensemble du travail accompli à la Ville de Terrebonne à titre de directeur depuis maintenant plus de trente (30) ans.

CE-2008-290-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 31 010,68\$ préparée le 19 mars 2008.
-

CE-2008-291-REC MODIFICATION D'ENGAGEMENT AU FONDS DE ROULEMENT / CORRECTION DE LA RÉOLUTION 694-12-2007

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-1155-DEC adoptée le 5 décembre 2007 autorisant la Direction des technologies de l'information à acquérir un logiciel spécialisé de gestion des opérations et du service à la clientèle par le processus d'appel d'offres sur invitation, le tout pour un montant total n'excédant pas 21 939\$ (taxes en sus), le tout dans le cadre de l'acquisition d'un logiciel d'évaluation foncière par l'intermédiaire d'un fournisseur ;

ATTENDU QUE le montant pour la fourniture d'un logiciel d'évaluation à être pris à même le fonds de roulement était indiqué à 332 005\$ (taxes en sus) et que ce montant devait être remboursé sur une période de dix (10) ans en versements annuels, consécutifs et égaux ;

ATTENDU QUE le montant inscrit au bordereau de soumission pour le logiciel d'évaluation foncière incluait une dépense pour les contrats de soutien annuels qui n'avait pas à être inscrit au bordereau mais ne comprenait pas les achats d'équipements en rapport avec l'acquisition du logiciel ;

ATTENDU le tableau, joint avec la présente résolution pour en faire partie intégrante, détaillant les montants impliqués et la correction requise pour l'item logiciel d'évaluation foncière du bordereau de soumission ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'engagement décrété à la résolution du Conseil numéro 694-12-2007 afin d'amender le montant de 332 005\$ à 325 125\$ (taxes en sus) comme devant être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de dix (10) ans en versements annuels, consécutifs et égaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'amender la résolution portant le numéro 694-12-2007 afin de modifier le montant de l'engagement prévu au fonds de roulement afin de la réduire de 332 005\$ à 325 125\$ (taxes en sus).

Que la somme libérée par cette modification (6 880\$ taxes en sus) soit retournée au fonds de roulement.

CE-2008-292-DEC NOMINATION / CAPITAINES / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU la démission de M. Joël Bérubé, capitaine à la section des enquêtes, à la Direction de la police ;

ATTENDU le départ de M. Sylvain Labonté, capitaine au soutien opérationnel, à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de combler ces postes vacants ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de :

- muter le capitaine Éric Hallé, actuellement à la section de la surveillance du territoire, à la section des enquêtes ;
- nommer M. Sylvain Pelletier au poste de capitaine à la section de la surveillance du territoire ;
- nommer M. Denis Gingras au poste de capitaine à la section du soutien opérationnel.

à compter du 6 avril 2008, le tout selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employé(e)s cadres de la Ville de Terrebonne inc.

CE-2008-293-REC LETTRE D'ENTENTE NO 24 / LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE TERREBONNE (C.S.N.) SURVEILLANT-ES, APPARITEUR-ES, APPARITEUR(E)S-CONCIERGES ET CONCIERGES / DISPOSITIONS APPLICABLES À LA SEMAINE DE TRAVAIL ET SESSIONS D'ACTIVITÉS

ATTENDU les dispositions de la lettre d'entente numéro 23 qui modifiait l'article 9 de la convention collective du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Terrebonne (C.S.N.) surveillant-es, appariteur-es, appariteur(e)s-concierges et concierges ;

ATTENDU QUE les parties désirent modifier certaines dispositions prévues à la lettre d'entente numéro 23 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, ont convenu d'une lettre d'entente

concernant les dispositions applicables à la semaine de travail et sessions d'activités ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2008-24 à intervenir avec Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Terrebonne (C.S.N.) surveillant-es, appariteur-es, appariteur(e)s-concierges et concierges concernant les dispositions applicables à la semaine de travail et sessions d'activités.

CE-2008-294-DEC NOMINATION / CAPITAINE / DIRECTION DE L'INCENDIE

ATTENDU la résolution du Conseil numéro 155-03-2008 adoptant la nouvelle structure organisationnelle de la Direction de l'incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, de nommer M. Érick Harnois au poste de capitaine régulier à la Direction de l'incendie, à compter du 5 mai 2008, le tout selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employé(e)s cadres de la Ville de Terrebonne inc.

CE-2008-295-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE / RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec a mandaté le consortium MRE Environnement pour gérer un programme provincial de récupération et de recyclage des réfrigérateurs et congélateurs énergivores, et ce, dans le cadre de son Plan Global en efficacité énergétique ;

ATTENDU QUE ce programme nommé Recyc-Frigo est en cours depuis le 24 mars 2008 à la grandeur du Québec et vise les appareils de plus de dix (10) ans qui fonctionnent ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, à signer l'entente à intervenir avec Recyc-Frigo environnement et que cette mesure soit inscrite dans les réalisations du Plan Vert.

CE-2008-296-DEC DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU le dépôt du rapport annuel de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif accepte le dépôt et prend acte du rapport annuel de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Terrebonne daté du 7 mars 2008 et préparé par la firme Enviroservices.

**CE-2008-297-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
INSTALLATION D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE
RÉAMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE
EXISTANTE / CHEMIN SAINT-CHARLES,
ENTRE LA VOIE FERRÉE ET LE PONT MATTE**

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la confection des plans et devis concernant des travaux de services municipaux et travaux de voirie sur le chemin Saint-Charles, entre la voie ferrée et le pont Matte, le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, pour la confection desdits plans et devis suite à sa résolution numéro CE-2008-165-DEC ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur des plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, à l'effet de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, pour la surveillance des travaux dont les plans et devis avaient été réalisés par cette firme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, pour la surveillance des travaux de voirie sur le chemin Saint-Charles, entre la voie ferrée et le pont Matte, le tout pour un montant de 44 932,54\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 359. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0081 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-298-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET
DEVIS / TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE
CONDUITE D'AQUEDUC / PARTIE DU
BOULEVARD DE LA PINIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc dans une partie du boulevard de la Pinière;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2008, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué un pointage de 24,66 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 21,20 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc dans une partie du boulevard de la Pinière, pour un montant de 58 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 379.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 379 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Que la firme BPR-Triax soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**CE-2008-299-REC SOUMISSION / MUR DE SOUTÈNEMENT EN
BORDURE DE LA RIVIÈRE DES MILLE ÎLES /
POSE D'ANCRAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux de consolidation (tirants d'ancrage) du mur de soutènement en bordure de la rivière des Mille Îles, pour le secteur en face de l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU QUE onze (11) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} avril 2008, à savoir ;

Excavation & Construction Sédentaire inc.	251 163,80\$
Construction Arcade	259 000,00\$
Bauval inc.	287 992,66\$
Ramcor Construction inc.	288 944,20\$
L'Archevêque & Rivest ltée	304 897,95\$
Les Constructions Infrabec inc.	312 155,81\$
Groupe Benoit inc.	329 984,42\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	354 021,15\$
Construction DJL inc.	386 982,68\$
Construction Injection EDM inc.	449 223,47\$
Les Grands travaux Soter inc.	460 005,28\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation & Construction Sédentaire inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 1^{er} avril 2008 par M. Pierre Chartrand, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **EXCAVATION & CONSTRUCTION SÉDENTAIRE INC.** pour des travaux de consolidation (tirants d'ancrage) du mur de soutènement en bordure de la rivière des Mille Îles, pour le secteur en face de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 222 515\$(taxes en sus) à être pris à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0083 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2008-0084, soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 240 038,06\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 au poste budgétaire numéro 1-22-615-05-030, soit accepté.

CE-2008-300-DEC DEMANDES / ACQUISITION DE PLUSIEURS PARTIES DU LOT 1 888 323 APPARTENANT À LA VILLE / RUE MICHAUD (SECTEUR LA PLAINE) / AGRANDISSEMENT DE LA PROPRIÉTÉ DES DEMANDEURS

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires résidants sur des terrains adjacents au lot 1 888 323 du cadastre du Québec (propriété de la Ville de Terrebonne) ont mentionné leur intérêt afin d'acquérir une partie de ce terrain dans l'objectif d'agrandir la superficie de leur propriété ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, daté du 4 mars 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que ce terrain ne soit pas vendu aux propriétaires attenants au lot 1 888 323 du cadastre du Québec.

Qu'une correspondance certifiée soit transmise à tous les propriétaires attenants au lot 1 888 323 du cadastre du Québec en mentionnant les orientations de la Ville relativement à cette propriété et qu'une utilisation privée d'une partie de ce terrain est prohibée et doit donc cesser.

Que ce terrain soit destiné à un usage à vocation publique pouvant offrir des services à la population locale.

Qu'un entretien soit effectué, notamment en façade de la rue Michaud, et ce, pour la période estivale en attendant le développement de ce terrain.

Que des mesures soient prises afin d'empêcher l'accès à ce terrain aux véhicules tous-terrains ainsi qu'aux motoneiges.

CE-2008-301-DEC SOUMISSION / REMPLACEMENT DE TAPIS À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÎLE DES MOULINS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le remplacement du tapis à la bibliothèque de l'Île des Moulins (SOU-2008-11);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 mars 2008 à 11 h 01, à savoir :

Géli-Sol – 9063-5632 Québec inc.	44 520,16\$
Couvre-Plancher Janor (1992) inc.	45 861,11\$
Tapis Dimension	48 606,23\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Géli-Sol – 9063-5632 Québec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 mars 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **GÉLI-SOL – 9063-5632 QUÉBEC INC.**, datée du 4 mars 2008, pour le remplacement du tapis à la bibliothèque

de l'Île des Moulins, le tout pour un montant de 39 442\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0072 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2008-0073, soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 42 548,06\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 au poste budgétaire numéro 1-02-395-00-643, soit accepté.

**CE-2008-302-DEC SOUMISSION / SERVICES DE
PATROUILLEURS DANS LES PARCS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les services de patrouilleurs dans les parcs (SOU-2008-35);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 mars 2008 à 11 h 02, à savoir :

Action Sécurité – 6927386 Canada inc.	76 218,84\$
Sécurité des Deux-Rives ltée	98 531,97\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Action Sécurité – 6927386 Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 mars 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **ACTION SÉCURITÉ – 6927386 CANADA INC.**, datée du 5 mars 2008, pour les services de patrouilleurs dans les parcs, le tout pour un montant de 67 525\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0070 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-303-DEC PROJET D'INSCRIPTION EN LIGNE /
ACTIVITÉS DE LOISIR / AFFECTATION DE
CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

ATTENDU QUE l'implantation du système d'inscription en ligne des activités de loisir sera complétée pour la session automne 2008 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses des directions impliquées dans sa réalisation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à poursuivre le développement du projet d'inscription en ligne Kidul, le tout pour un montant de 199 031,33\$ à être financé par les surplus réservés. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0079 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2008-0078, soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 199 031,33\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-740, soit accepté.

**CE-2008-304-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMIN
PUBLIC / CÉGEP DE TERREBONNE / DÉFI-
CARDIO / 14 MAI 2008**

ATTENDU la demande faite par le CÉGEP de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour un Défi-cardio dans les rues de la Ville de Terrebonne le mercredi 14 mai 2008, et ce, pour une 5^e année consécutive ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de Défi-cardio, organisée par le CÉGEP de Terrebonne, le 14 mai 2008.

Dans un premier temps : vingt (20) cyclistes feront deux (2) fois une boucle (total de trente (30) kilomètres en 1h30) et par la suite des coureurs utiliseront la piste cyclable sur le boulevard des Entreprises et la rue Edouard-Michelin et les autres activités se feront selon les trajets suivants :

Trajet vélo de 13h30 à 15h

Départ du CÉGEP, boulevard des Entreprises, boulevard des Plateaux, chemin Comtois, montée Valiquette, chemin Martin, rang Sainte-Claire.

Trajet course à pied de 15h à 16h15

Départ du CÉGEP, boulevard des Entreprises, piste cyclable sur le boulevard des Entreprises et la rue Edouard-Michelin.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2008-305-DEC OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION DES
PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES
TRAVAUX / CONSTRUCTION D'UN CHALET
AU PARC DE LA POMMERAIE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme UN architecture, datée du 26 mars 2008, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un chalet au parc de la Pommeraie, le tout pour un montant n'excédant pas 19 850\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 397.

Que le mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 397 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

CE-2008-306-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire